

**Conclusions opérationnelles du
9ème Groupe de travail Tunisie-Union européenne
"Affaires sociales et migration"**

Bruxelles, 27 novembre 2017

Les deux parties ont souligné l'importance d'une **approche globale, transparente et inclusive** dans leur dialogue et coopération sur les questions de migration et les affaires sociales, y compris lors du dialogue avec la société civile sur ces thématiques.

Les deux parties ont confirmé leur engagement à maintenir la **périodicité annuelle des réunions** de ce sous-comité et du comité mixte de suivi du Partenariat pour la mobilité.

I. MIGRATION

1. Développements récents de la politique de l'UE et de la Tunisie en matière de migration

Les deux parties ont confirmé l'**opportunité que représente une migration bien gérée pour le développement**, en Tunisie et en Europe. La partie tunisienne a salué les initiatives de l'UE tel que le Plan européen d'investissement extérieur et le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique. Elles ont aussi réaffirmé l'importance de coopérer pour la **promotion de la migration régulière** et la **prévention de la migration irrégulière**.

La partie tunisienne a confirmé l'engagement du gouvernement tunisien pour une validation dans les meilleurs délais de la **stratégie nationale migratoire**, récemment actualisée. La partie européenne a confirmé sa disponibilité à continuer à accompagner la mise en œuvre de cette stratégie.

2. Développements récents de la politique de la Tunisie et de l'UE en matière de protection internationale et de droit d'asile

Les deux parties ont confirmé l'importance de promouvoir la **protection des droits des migrants**. Elles sont convenues de continuer à coopérer pour la protection des migrants, leur développement et la résilience des communautés d'accueil.

La partie tunisienne a fait part des efforts entrepris dans le cadre de l'élaboration du projet de **loi sur l'Asile**, indiquant que ce projet fait encore l'objet d'examen dans le cadre d'un processus interministériel.

La partie européenne a soulevé la question de la détention des étrangers en situation irrégulière en Tunisie et elle a confirmé la continuation de son soutien pour accompagner la Tunisie dans l'adoption et la mise en œuvre d'un cadre législatif sur le droit d'asile, la traite des êtres humains, ainsi que la lutte contre la discrimination raciale.

La partie européenne a évoqué le projet de familiarisation conduit avec **EASO** entre 2014 et 2016. Elle a rappelé la proposition envoyée à la partie tunisienne pour renouveler la coopération à ce sujet. La partie tunisienne a pris note de la proposition européenne indiquant qu'elle fera part de sa réponse à cette question.

La partie européenne a également présenté l'action en cours en Tunisie dans le cadre de son programme régional de protection et de développement (PRPD Afrique du Nord), qui vise à améliorer les capacités du gouvernement tunisien et de la société civile à protéger les droits et répondre aux besoins des migrants vulnérables dans le contexte des flux migratoires mixtes en Tunisie.

3. Prévention des migrations irrégulières et gestion des frontières

a) Développement des régions à fort potentiel migratoire

Les deux parties ont reconnu la nécessité de continuer à travailler sur le moyen et le long terme pour répondre aux **causes profondes de la migration**, en particulier le **développement socio-économique dans les régions les plus défavorisées**.

Les deux parties ont réaffirmé l'importance du développement solidaire pour combattre la migration irrégulière.

La partie tunisienne a mis en relief l'importance de la création d'une dynamique au niveau régional et local, notamment dans les régions à fort potentiel migratoire et caractérisées par un taux de chômage élevé. A ce titre, la partie tunisienne a sollicité de la partie européenne la mobilisation d'un soutien financier pour :

- l'appui, le renforcement et la restructuration des centres de formation professionnelle, indispensables pour qualifier les jeunes dans les spécialités demandées sur le marché du travail;
- la promotion du travail indépendant pour les jeunes diplômés du supérieur ou de la formation professionnelle.

L'UE a réaffirmé l'importance prioritaire de ce dossier et son soutien renforcé à la Tunisie et a rappelé les initiatives importantes déjà en cours financées par l'UE dans ce domaine (notamment les programmes IRADA et PAFIP). Cette question sera aussi examinée à l'occasion du Sous-comité "Recherche, Innovation et Education" qui aura lieu au mois de décembre.

La partie tunisienne a également souligné la nécessité de renforcer la coopération en matière de **migration circulaire** avec les Etats membres et la mise en place d'initiatives qui tendent à mobiliser les **Tunisiens résidents à l'étranger** (TRE) en vue de contribuer au développement des zones d'origine.

Les deux parties sont aussi convenues de l'importance d'agir à court terme pour un **meilleur contrôle des frontières et la prévention de la migration irrégulière**. Dans ce contexte, l'UE a confirmé son soutien à la Tunisie. La partie tunisienne a exprimé son intérêt pour un soutien technique et logistique de l'UE et le renforcement des capacités tunisiennes en matière de contrôle des frontières dans le cadre de la lutte contre la migration irrégulière.

b) Lutte contre le trafic des migrants et la traite des personnes

La partie tunisienne a fait part de son intention d'accélérer l'élaboration de la **stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes** et de son **plan d'action**. Elle a également exprimé son souhait que l'UE assiste l'**instance nationale** pour la lutte contre la traite des personnes.

La partie européenne a confirmé son engagement à soutenir la Tunisie dans la mise en œuvre d'actions concrètes pour lutter contre le trafic des migrants et la traite des personnes.

La partie tunisienne a indiqué qu'elle procèdera à un examen des **propositions européennes** pour mettre en place des équipes conjointes d'investigation, ainsi que pour créer une plateforme de coopération contre le trafic des migrants.

c) Coopération avec le programme Seahorse et l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)

L'UE reste prête à fournir à la partie tunisienne toutes les informations et clarifications nécessaires pour lui permettre de considérer sa participation au **programme Seahorse** (par exemple, lors d'une session d'information à organiser en Tunisie au début 2018).

La partie tunisienne a mentionné sa coopération bilatérale avec l'Italie.

Les deux parties s'engagent à continuer leur coopération en matière de gestion des frontières.

L'UE propose à la partie tunisienne de participer aux activités de **Frontex**, et en particulier de considérer sa participation à la **Communauté de renseignement Afrique-Frontex (AFIC)** et au projet régional pour le voisinage Sud **EU4BORDER Security** et à contribuer à l'organisation à Tunis d'un atelier pour la gestion des frontières en milieu désertique.

La partie tunisienne a proposé l'organisation d'une réunion localement avec la Délégation de l'UE pour analyser et discuter des propositions européennes en matière de gestion des frontières et prévention de la migration irrégulière.

4. Retour, réadmission et réintégration – amélioration de la coopération pratique

Les deux parties ont confirmé leur engagement à progresser dans les négociations d'un **accord de réadmission et d'un accord sur la facilitation des visas**.

La partie tunisienne a fait part de son intention de fournir le plus tôt possible, toutes les informations relatives au progrès dans la mise en œuvre du **système AFIS** (données des citoyens couverts, financement, actions en cours et prévues dans le futur).

La partie tunisienne a souligné l'importance de la **réinsertion des migrants de retour**, surtout en termes d'opportunités d'emploi et de création d'entreprises (une bonne coopération est déjà en cours, en particulier à travers le programme Lemma et sa composante sur la réinsertion, et devrait se poursuivre avec la création d'une plate-forme tunisienne de retour et de réinsertion financée par le Fonds fiduciaire).

La Tunisie et l'UE ont discuté des pistes concrètes à explorer pour accélérer le **processus de réadmission**. La partie européenne a proposé d'assurer un suivi au niveau opérationnel, afin d'identifier quelques cas-pilotes pour lesquels un processus plus rapide pourrait être testé. La partie tunisienne a pris acte de cette proposition qui mérite davantage de détails à des fins d'examen. Elle a fait référence en particulier à des bonnes pratiques et à des procédures simplifiées mises en place dans le cadre de certains accords bilatéraux (ex. auditions consulaires).

5. Coopération avec les pays voisins de la Tunisie

La partie européenne a informé la Tunisie de son approche en matière de flux migratoires sur la route de la Méditerranée centrale, notamment son assistance à la formation des garde-côtes et de la police côtière en Libye, les mesures de protection des migrants vulnérables et la nécessité de travailler de concert avec l'ensemble des pays partenaires. La partie tunisienne a souligné l'importance de la stabilisation politique en Libye et les efforts déployés par la partie tunisienne pour soutenir la Libye, notamment en matière de formation des garde-côtes libyens.

II. AFFAIRES SOCIALES ET EMPLOI

6. Echange dans le domaine des affaires sociales : développements récents, priorités et opportunités de coopération

Les deux parties sont convenues de l'importance de **renforcer leur dialogue et coopération sur les questions sociales**. Un dialogue et une coopération renforcés pourraient se focaliser sur les questions suivantes : **inclusion sociale**, en particulier à travers la lutte contre la pauvreté (stratégie nationale tunisienne de lutte contre la pauvreté) et l'assistance sociale; **protection sociale**; respect des **droits socio-économiques**, ainsi que **conditions de travail équitables**.

La partie tunisienne a présenté le processus de réforme en cours de la **politique sociale nationale**, se focalisant sur les objectifs et projets principaux du socle pour la protection sociale, y compris la sécurité et l'assistance sociales.

Dans ce contexte, la partie tunisienne a indiqué les pistes existantes et futures (période 2018-2020) pour une coopération renforcée et un possible soutien de l'UE. Pour répondre à ces propositions, la partie européenne a proposé de prévoir des échanges plus approfondis (localement, avec la Délégation de l'UE).

La partie tunisienne a manifesté le souhait d'inscrire la question de la coordination des régimes de Sécurité sociale à l'agenda du prochain Conseil d'Association. Elle a insisté sur l'urgence de satisfaire l'obligation juridique de l'article 67 de l'Accord d'Association, en vue d'une décision à ce sujet dans les meilleurs délais possibles –surtout au vu des liens qui existent entre cette question et les négociations de l'ALECA sur la libéralisation des services. La partie européenne a rappelé la procédure à suivre pour ce type de décision. Les deux parties se sont accordées sur le besoin de clarifier dans les plus brefs délais l'état d'avancement de ce dossier et l'identification des prochaines étapes.

7. Echange dans le domaine de l'emploi : développements récents, priorités et opportunités de coopération

Les deux parties sont convenues de la valeur centrale de la **question de l'emploi et de l'employabilité** pour la relance socio-économique.

La partie tunisienne a fait part des efforts déployés dans l'élaboration d'une **stratégie nationale pour l'emploi** afin de stimuler la création d'emploi et faciliter l'insertion des demandeurs d'emploi sur le marché du travail.

La partie européenne a réitéré son engagement fort à **soutenir la Tunisie dans la lutte contre le chômage et la promotion de l'emploi, surtout des jeunes**. Plusieurs actions, en particulier dans des régions périphériques et défavorisées, sont déjà en cours. La partie européenne s'est dite prête à explorer d'autres initiatives.

8. Echange dans le domaine du dialogue social

Les deux parties sont convenues de l'**importance du dialogue social** pour promouvoir la compétitivité et l'équité en matière de travail.

La partie européenne a confirmé sa disponibilité à soutenir la Tunisie dans la promotion du **dialogue social**, à travers les actions en cours et de nouvelles initiatives d'échanges d'expérience et d'expertise qui pourraient **aider à l'opérationnalisation du Conseil national du dialogue social** ou au **renforcement des compétences** des différents acteurs.

9. Etat de lieu coopération Tunisie-UE

La partie européenne a présenté les actions en cours, y compris dans le cadre régional, et les perspectives pour des actions futures, notamment un **programme pour la jeunesse** qui sera préparé en 2018 et qui pourrait toucher les trois axes suivants: (i) participation des jeunes à la vie publique, (ii) amélioration de l'employabilité et (ii) inclusion économique et sociale des jeunes les plus démunis.

La partie tunisienne a souligné l'importance de ce domaine d'action et son engagement à continuer les discussions dans ce sens, notamment dans le cadre du **Partenariat UE-Tunisie pour la Jeunesse**. En vue du prochain **sous-comité "Recherche, Innovation et Education" dédié à la jeunesse**, la partie européenne a invité la partie tunisienne à présenter des propositions d'initiatives concrètes.